



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue à l'édifice municipal sis au 14, rue des Loisirs, le mardi 30 juin 2026, à laquelle sont présentes et présents :

**M. Jonathan Jean Labbé, conseiller, district 2 M. Pierre Dumas, conseiller, district 3
M. Mikaël St-Pierre, conseiller, district 4 M^{me} Lucie Turcotte, conseillère, district 5
M. Claude Morin, conseiller, district 6**

Est présente à distance :
M^{me} Corrine Lizotte, conseillère, district 1

Sous la présidence du maire, **M. François Diguer.**

Est également présente :

M^{me} Anne-Marie Dion, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à ces avis de convocation seront traités lors de la présente séance.

Conformément à l'article 164.1 du *Code municipal du Québec* un membre du conseil d'une municipalité peut, s'il le souhaite, participer à distance à une séance du conseil par un moyen permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir et de s'entendre en temps réel.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 18 h 30, le quorum est confirmé par le maire qui procède à l'ouverture de l'assemblée.

136-06-26 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre Dumas, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- 2.1 Règlement omnibus N° 561-2026 modifiant certains règlements d'urbanisme, Avis de motion

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1 Règlement omnibus N° 561-2026 modifiant certains règlements d’urbanisme, Avis de motion

M. Claude Morin donne un avis de motion indiquant que le Conseil adoptera à une séance ultérieure le règlement omnibus N° 561-2026 modifiant le Règlement de zonage N° 485-2019, le Règlement de construction N° 484-2019, le Règlement sur les Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) N° 506-2021 et le Règlement de lotissement N° 483-2019 afin d’ajuster les dispositions relatives aux quais et à la volumétrie, et de transférer au règlement de zonage certaines normes du règlement de construction relatives aux revêtements extérieurs et aux quais. L’objet de ce règlement est de modifier les dispositions relatives aux quais et à la volumétrie, et de transférer au règlement de zonage certaines normes du règlement de construction relatives aux revêtements extérieurs et aux quais.

Ce projet de règlement a été déposé et présenté séance tenante aux membres du Conseil de la Municipalité.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

137-06-26 L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jonathan Jean Labbé, et résolu à l’unanimité :

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 33.

ADOPTÉE

FRANÇOIS DIGUER
Maire

ANNE-MARIE DION
Directrice générale et greffière-trésorière